

L'obligation de s'acquitter de la Zakat

Le Messager (ﷺ) nous explicite les piliers de l'islam dans le célèbre *hadith* : « L'Islâm est établi sur cinq (piliers) : l'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de l'aumône légale, le jeûne de Ramadan, et le pèlerinage à la Maison (sacrée de La Mecque) » *Hadith* rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) قَالَ : « إِنَّ الْإِسْلَامَ بُنِيَ عَلَى خَمْسٍ، شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَإِقَامِ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ، وَصِيَامِ رَمَضَانَ، وَحَجِّ الْبَيْتِ » متفق عليه

« **Prélève une aumône (Sadaqa) sur leurs biens pour les purifier et les bénir. Prie pour eux, afin que leurs âmes retrouvent leur quiétude. Allah est Audient et Omniscient** » 09. Sourate Le Repentir (At-Tawba), verset 103.

﴿ خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَهُمْ وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴾ (التوبة/103).

Dans la terminologie des sciences islamiques, le terme *Zakat* est utilisé pour désigner le troisième pilier de l'islam. C'est une obligation financière que chaque musulman possédant le seuil minimal (*hawl*) doit observer.

La *Zakat* est la part déterminée dans un bien, revenant de droit aux nécessiteux. C'est pour cette raison qu'il est préférable de la traduire par « taxe » ou « impôt » et non pas par « aumône » car ce terme peut donner l'impression qu'il s'agit d'un acte facultatif.

Celui qui ne respecte pas ce pilier, Allah lui a promis un grand châtement et une sévère punition dans cette vie et dans l'au-delà.

Allah (ﷻ) et son Messager (ﷺ) ont menacé ceux qui ne s'acquittaient pas de leur *Zakat* dans plusieurs versets et *hadith*. Le verset le plus explicite est le suivant : « **Annonce à ceux qui thésaurisent Or et Argent, au lieu de les consacrer à la Cause d'Allah, un châtement douloureux, le jour où ces métaux seront portés à l'incandescence dans le feu de la Géhenne et appliqués sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos : « Voici, leur sera-t-il dit, ce que vous thésaurisiez pour vous-mêmes ! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé !** » 09. Sourate Le Repentir (At-Tawba), versets 34-35.

« **Que ceux qui se montrent avarés des biens qu'Allah leur a généreusement octroyés ne s'imaginent pas que cela soit à leur avantage. C'est, au contraire, un malheur pour eux, car, le Jour de la Résurrection, ils porteront comme un carcan au cou les biens qu'ils auront amoureusement accumulés. En effet, l'héritage des Cieux et de la Terre appartient au Seigneur qui est parfaitement Instruit de tout ce que vous faites.** » [03. Sourate La Famille d'Imran (Âl-'Imrân), verset 180.]

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Le pire que je crains pour vous se résume en trois choses, lesquelles mènent l'homme à sa perte : une avarice admise et observée, une passion suivie et l'admiration que chacun ayant une opinion voue à son point de vue* » *Hadith* rapporté dans le livre du *Zuhd* de l'imam Ahmad.

عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ ، قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « أَخْوَفُ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمْ ثَلَاثٌ مُهْلِكَاتٌ : شُحٌّ مُطَاعٌ ، وَهَوَى مُتَّبَعٌ ، وَإِعْجَابٌ كُلُّ ذِي رَأْيٍ يَرَاهُ » الزهد لأحمد بن حنبل

Il dit encore : « *La foi et l'avarice ne peuvent jamais cohabiter dans le cœur d'un croyant.* » *Hadith* rapporté par At-Tabarânî.

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ ، قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « لَا يَجْتَمِعُ الشُّحُّ ، وَالْإِيمَانُ فِي قَلْبِ مُؤْمِنٍ أَبَدًا » المعجم الأوسط للطبراني

Comme la *Zakat* est une bénédiction et une purification des biens, ne pas s'en acquitter est source de malédiction et de corruption pour les biens. Comme un fruit pourri qui finit par pourrir tout le panier, l'argent de la *Zakat* que l'on n'acquies pas corrompt le bien et le dépouille de toute bénédiction.

Selon 'Â'isha (رضي الله عنها) le Prophète (ﷺ) dit : « *Jamais la Zakat due ne se mélange à quelque bien sans le corrompre.* » *Hadith* rapporté par Ash-Shafi'î et Al-Bukhârî dans son *Târikh*.

عن عائشة رضي الله عنها، أَنَّ النَّبِيَّ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) قَالَ : « مَا خَالَطَتِ الصَّدَقَةُ مَالًا إِلَّا أَهْلَكَتَهُ » رواه الشافعي والبخاري في التاريخ

Al-Hamîdî commente ce *hadith* ainsi : « C'est quand la *Zakat* sur un bien devient obligatoire et que tu ne t'en acquies pas que l'illicite (*Harâm*) corrompt et détruit le licite (*Halâl*). »

Le *hadith* suivant montre que la punition divine peut être collective et toucher toute la société qui s'éloigne des prescriptions divines et transgresse les limites fixées par Allah.

Ibn 'Umar (رضي الله عنهما) relate que le Messager (ﷺ) est arrivé vers eux en disant « **Aucun peuple ne refuse de s'acquies de la Zakat sans qu'il ne soit privé de pluie, et n'était la miséricorde divine envers les animaux, il ne recevrait pas une goutte de pluie.** ... » Rapporté par Ibn Mâjah dans Ses *Sunan*.

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا ، قَالَ : أَقْبَلْنَا رَسُولَ اللَّهِ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) فَقَالَ : « يَا مَعْشَرَ الْمُهَاجِرِينَ، خَمْسٌ إِذَا ابْتُلِيتُمْ بِهِنَّ، وَأَعُوذُ بِاللَّهِ أَنْ تُدْرِكُوهُنَّ، وَلَمْ يَنْعُوا زَكَاةَ أَمْوَالِهِمْ إِلَّا مُنِعُوا الْقَطْرَ مِنَ السَّمَاءِ، وَلَوْلَا الْبَيْهَاتُ لَمْ يَمُطَّرُوا » سنن ابن